

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt cinq, le trois mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Date de la convocation : 27/02/2025

Date d'affichage : 12/03/2025

Étaient présents : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Procurations : -

Secrétaire : ANGEL-BENETTI Carlos.

OBJET : DELIBERATION SUR NOUVELLE TARIFICATION DES BAUX COMMUNAUX

Délibération n° : MA-DEL-2025-015

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal de la nouvelle tarification des baux et des conventions fixée par arrêté préfectoral n° 2A-2024-02-21-00003 en date du 21/02/2024.

Côteaux (altitude de 100 à 450 mètres)

Nature des terres affermées	Valeurs locatives par an à l'ha exprimées en €	
	minimum	maximum
Terres labourables irriguées	104,70	201,99
Terres labourables non irriguées	88,55	126,14
Prairies naturelles fauchables	88,55	127,85
Pâturages non fauchables	44,28	100,91
Parcours de landes et maquis	3,28	40,90
Vignes	88,55	302,71
Vergers irrigués	478,66	792,65
Vergers non irrigués	194,45	306,83
Cultures maraichères	442,72	1008,96
Châtaigneraies mixtes	44,86	119,66
Châtaigneraies (production de bouche)	119,66	191,77

Hautes vallées

Réception par le préfet : 12/03/2025

Nature des terres affermées	Valeurs locatives par an à l'ha exprimées en €	
	minimum	maximum
Terres labourables irriguées	88,55	151,35
Terres labourables non irriguées	59,83	100,91
Prairies naturelles fauchables	59,83	113,51
Pâturages non fauchables	29,54	75,69
Parcours de landes et maquis	3,28	40,90
Châtaigneraies mixtes	44,86	119,66
Châtaigneraies (production de bouche)	119,66	191,76
Vignes	88,55	302,71

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant des conventions pluriannuelles d'exploitation selon le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 12/03/2025

Pour extrait certifié conforme
Le 1er Adjoint, M. Jean-Toussaint MICALETTI

